L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 13 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] par année, payable d'avance $12
[illegible] $5
[illegible]

ANNONCES. [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] jusqu'à contre-disposition.

Le privilége des [illegible] est limité aux [illegible] affaires commerciales.

POUR LES OPELOUSAS.—(Paquebot régulier de la saison)—Le bateau à vapeur neuf SULTAN, capitaine [illegible], partira pour le port [illegible] sur l'Atchafalaya, jeudi après [illegible] S'adresser à bord ou à
J. F. BERGER & Co. 54 Vieille Levée.

PAQUEBOT DU ST. MARY, TROIS FOIS PAR SEMAINE.

POUR BAYOU PLAQUEMINE et la Côte, voyageant le jour seulement.—Ce beau steamer, commandé par le capitaine J. [illegible], continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures A. M. [illegible]
J. A. BRAUD & LANDRY.

POUR LA BALISE.—Le vapeur HELEN, capitaine Jourdan, partira [illegible]
ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT D'HIVER.
POUR LA BALISE *et tous les lieux intermédiaires.*—Le steamer WAVE, capitaine A. Tamboury, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin. [illegible]
JACQUES LAROSE, 1, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—Le vapeur CLINTON, capitaine Baird, partira [illegible] tous les mercredis à 10 heures du soir [illegible]

Le vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible] Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à 10 heures du matin, pour To[illegible]
W. M. H. AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine [illegible], fera pendant toute l'année, ce [illegible] paquebot régulier entre le Bayou-Sara et la Nouvelle-Orléans [illegible]
OMER LAGUE, 48, Toulouse.

POUR NEW-YORK.—Partant dans peu [illegible] le navire [illegible] ROBERT PARKER [illegible]
FOSDICK & BRO. 55 Camp.
J. P. WHITNEY & Co. 73 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union. Le navire [illegible] UNION, [illegible]
J. W. STANTON & Co.
Belles Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—(Cette semaine)—Le navire TENNESSEE, cap. Pray, [illegible] s'adresser à bord en face le [illegible]
J. H. WOODRUFF & Co.
60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Cette semaine—La barque JOHN BROWER, capt. Cotter, [illegible]
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Co. Le navire ANN, [illegible]
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick [illegible]
L. H. GALE.
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Devant partir [illegible] Le brick neuf [illegible]
JOHN ALEXANDER, 26, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire de premier [illegible] SOUTH CAROLINA, [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire LEONIDAS, capt. Snow, partira sous peu pour le port [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick NEW CASTLE, capt. [illegible], partira sous peu. Pour [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES.—Le navire CLYDE, [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BORN HOLM, [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] MEDFORD, capitaine Laurence, [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] OREGON, capitaine Gladden, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. Z. NANTEO, capitaine Weston, ayant la majeure [illegible]
L. H. GALE.
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de premier [illegible] CLIFTON, capt. Ingersoll, ayant la [illegible]
L. H. GALE, 93, commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] OCEANUS, capt. Hoopes, partira sous peu.
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LIVERPOOL, capt. Davenport, partira sous peu [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUFFOLK, capt. [illegible] Crosby, ayant la plus grande [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR GLASGOW.—Le navire A. L'ENLORN, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

BRODEQUINS ET SOULIERS.—300 caisses [illegible] reçus par les derniers arrivages, et formant un assortiment complet, pour hommes, [illegible]
FROST & Co. 10, Magasins. 10 nov.

CHAUSSURES [illegible] de la dernière mode de New-York, [illegible] à vendre à bas prix.
FROST & Co. 10, Magasins. 10 nov.

RACINES BULBEUSES DE HOLLANDE.—Importation Directe—*Le soussigné vient de recevoir par le navire* Taglioni, [illegible] un grand assortiment de racines de fleurs bulbeuses [illegible]
WM. DINN. 11, Commune.

PORCELAINE FRANÇAISE.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE et FILET or, pour service de table; PORCELAINE EPAISSE pour restaurans; services à dîner et à thé, [illegible] en PORCELAINE à [illegible]
Aussi—Un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à des prix bas pour du comptant.
20 sept R. D. VIGNAUD, 41, Chartres.

R. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Kilby et George Stevens, de Liverpool, un assortiment complet de chandeliers et candélabres, [illegible] coutellerie de table [illegible]
Constamment en magasin [illegible] faïence, verrerie, [illegible] tout ce qui concerne le [illegible] dre à bas prix pour du comptant. 20 sep

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 13 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

WHARFS FLOTTANTS.—Le steamer *Alice Gray*, arrivé hier de Louisville, a amené à la remorque quatre wharfs flottants pour la Première Municipalité. Ils ont chacun soixante-dix pieds de long, vingt-six pieds de large et dix pieds de profondeur. Ils ont été construits à Cincinnati et doivent remplacer ceux qui se sont brisés il y a quelques mois. On espère que ce sera une grande amélioration.

Nous avons appris que le bateau à vapeur *Reindeer*, en descendant de Louisville à ce port, a frappé contre un chicot et a sombré à 30 milles au-dessous du raccourci de la rivière Rouge. Ce bateau avait à bord 110 passagers, 100 balles de coton, &c. Heureusement que personne n'a péri; mais on n'a pu sauver que 51 balles de coton et les effets des passagers, qui sont en partie arrivés hier soir sur le *Rodolph*.

ST. TAMMANY.—Les locofocos de cette paroisse ont désigné comme leurs candidats: au Sénat Benj. Richardson, et à la Chambre J. J. Morgan. Il est probable que les whigs leur opposeront le juge Jones et D. F. Bayley.

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—Il ne s'est rien fait hier. C'est aujourd'hui que devront se présenter les jurés qui ont été convoqués, s'ils ne veulent pas être mis à l'amende.

Le corps d'un homme a été trouvé hier dans le fleuve en face du marché à la viande.

ARRIVÉE DES VOLONTAIRES.—Hier est arrivée en ville la compagnie d'artilleurs volontaires du capitaine Forno, venant du Texas.

Haiti.

La situation de la République Haïtienne paraît être assez déplorable, à en juger par les dernières nouvelles. Le gouvernement, à défaut de force, fait de l'arbitraire; l'armée se désorganise, non par suite des défaites, mais par suite de l'absence de discipline, et des dissensions qui finiront par du sang, s'élèvent entre les noirs et les mulâtres. Si la lutte s'engage, la victoire appartiendra évidemment aux derniers.

MARINE.—La frégate *Columbia*, commandée par le commodore Rousseau, a quitté l'arsenal de Norfolk pour aller se mettre à l'ancre dans la rade. La *Columbia* est en destination pour la station du Brésil.

CAROLINE DU NORD.—Un épouvantable incendie a éclaté à Washington dans la nuit du 3 courant; on pense que ce sinistre est l'œuvre d'un incendiaire. On estime la perte à environ $175,000. La plupart des magasins étaient assurés.

VIRGINIE.—Une bande de voleurs, qui paraît assez bien organisée, exploite audacieusement les comtés du centre de la Virginie.

Le Président des Etats-Unis a reconnu ROBERT GRIOG, comme consul anglais pour les Etats d'Alabama et Floride, à la résidence de Mobile.

MILLER, le prophète de la fin du monde, a recommencé dans le Vermont le cours de *ces sinistres prédications*. C'est maintenant l'année 1847 qui doit être fatale à notre planète sublunaire.

TRESOR.—D'après les états officiels du secrétaire de la trésorerie, le gouvernement avait, le 27 du mois dernier, en dépôt dans différentes banques, une somme de $8,954,521,26, dont $600,000 à la Banque de la Louisiane.

ARRESTATION.—La justice a mis la main sur le meurtrier de Mme Bickford. Un individu qui répond parfaitement au signalement de Tirril, a été arrêté à Philadelphie et transporté à Boston.

EUROPE.
ARRIVÉE DU CALEDONIA.

Le navire à vapeur *Caledonia*, capitaine Lott, parti de Liverpool le 19 octobre, est entré à Boston le 3 courant, après une traversée de quatorze jours et demi. Il avait à bord 113 passagers venant de Liverpool. Nous lui devons les séries complètes de nos journaux français, auxquels nous faisons de nombreux emprunts; nous complétons les nouvelles avec l'*European Times*, de Wilmer & Smith.

Angleterre.

Les nouvelles commerciales sont importantes. Le marché au coton est fort déprimé, les transactions y sont fort limitées, les prix ont une tendance à la baisse, et les détenteurs paraissent disposés à se défaire de leur stock aux prix courants. La langueur du marché tient en grande partie au développement exorbitant de la spéculation sur les chemins de fer.

Le marché aux céréales est toujours en hausse; le marché aux provisions est prospère; et les districts manufacturiers sont fort actifs.

Les chantiers et les arsenaux maritimes déploient une grande activité; un assez grand nombre de frégates à vapeur seront sous peu prêtes à prendre la mer. A quoi sont destinés ces préparatifs?

Il paraît qu'il existe une assez sérieuse mésintelligence entre le duc de Wellington et Sir Robert Peel. Un article de l'*Evening Post* de Dublin, prétend que le Duc veut employer les moyens énergiques pour mettre fin à l'agitation du Rappel. Sir Robert Peel refuse de se prêter à cette politique qui amènerait sans doute l'effusion du sang. Le Duc en outre est pour le maintien, Peel pour l'abrogation des lois contre les céréales. Leurs dissentiments sont devenus si graves que l'un et l'autre ont offert leur démission qui n'a pas été acceptée. Tous les journaux de Londres se taisent sur cette querelle domestique, et Wilmer & Smith en doutent, tout en déclarant qu'il n'est aucunement impossible qu'elle soit vraie.

Les dissensions religieuses en Angleterre acquièrent une nouvelle gravité. M. Newman et un grand nombre de ses amis se sont séparés ouvertement de l'Eglise Anglicane et ralliés à l'Eglise Romaine.

FRANCE.

—La valeur du sol et celle des établissements ruraux sont estimées approximativement en France de 100 à 110 milliards, produisant un revenu annuel présumé d'environ 6 milliards, et demi. Considérées sous le rapport de la répartition, il existe peu d'états en Europe où les valeurs soient distribuées proportionnellement parmi une portion aussi importante de la population générale qu'en France, pendant qu'en Angleterre le nombre des propriétaires fonciers n'est que de 600,000, sur une population de 14 millions d'âmes.

Nous exceptons l'Ecosse et l'Irlande.

Contre 13 millions 400 mille livrés à d'autres carrières, avec une grande majorité pour l'industrie et le commerce, nous comptons en France 3 millions de propriétaires qui se partagent 31 millions 131 mille cotes.

—Le prince Pierre Napoléon est à Paris depuis vingt jours, chez Mme la princesse de Canino, sa mère. Le prince a vingt-huit ans, est bel homme, a de beaux traits graves, mais que tempère un sourire agréable et bienveillant. Il a trop fortement peut-être l'accent italien. Du reste, il parle très purement le français, et son esprit parait sérieux et développé. Comme son cousin, le prince de Montfort, il a fait sa visite aux Invalides et a été accueilli avec le respect et les sympathies dus à son nom par les vieux serviteurs de l'empire.

Il y a huit jours, une réunion avait lieu chez la digne veuve de Lucien, et son fils accueillait avec prévenance tous ceux qui lui étaient présentés. Là, se trouvèrent entre autres le général Petit, le colonel polonais Jaronski, Mme de Mirbel, quelques dames et plusieurs notabilités de l'empire. On assure que le prince est sur le point de contracter un riche mariage.

On sait que le prince Pierre Bonaparte, après un séjour d'un mois à Paris, est parti, il y a peu de jours, pour retourner en Italie. On dit qu'avant son départ il a reçu l'assurance positive qu'une proposition serait faite aux chambres, à la session prochaine, pour abolir la loi de proscription qui pèse contre la famille de l'empereur. Cette proposition aurait déjà été faite, sans l'obstination du prince Louis, à qui l'on a offert plusieurs fois sa liberté, à condition qu'il s'engagerait par écrit à ne pas rentrer en France, mais qui a toujours refusé de souscrire à cette condition, malgré l'intervention de plusieurs membres de sa famille pour le décider à l'accepter.

—La veuve de Lucien Bonaparte, voyageant sous le nom de comtesse de Vernond, est arrivée à Vienne, et Dauphine, le 9 octobre, et elle en est repartie le lendemain matin.

—La frégate à vapeur l'*Infernale*, qui était partie pour aller faire des expériences en mer, est de retour au port de Rochefort. Ce bâtiment, qui a été construit sur les plans de feu M. le directeur du génie maritime Hubert, avait à bord une commission composée d'ingénieurs et d'officiers de marine. Il s'agissait surtout de constater les qualités ou les défauts de l'appareil moteur, qui sort de qualités ou les défauts de l'appareil moteur, qui sort de l'usine d'Indret, et a été fabriqué d'après le système de M. Rosain, membre du conseil des travaux de la marine.

Cette navigation d'essai a eu un résultat satisfaisant.

—On écrit de Toulon:

"La plus grande activité règne dans l'arsenal maritime; il faut qu'un premier envoi de troupes puisse être fait avant le 20: 500 chevaux seront embarqués à Toulon et 500 à Port-Vendres. Les sept frégates à vapeur en armement peuvent facilement effectuer le transport de toutes les troupes en deux voyages."

—La ville de Lille a inauguré avant-hier le monument qu'elle vient d'élever pour perpétuer le souvenir du glorieux siège de 1792. De grandes fêtes ont eu lieu à l'occasion de cette solennité, à laquelle plusieurs villes des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme avaient envoyé des députations nombreuses.

L'*Echo du Nord* nous apprend que, dans la soirée, la Marseillaise, le Chant du Départ, et d'autres hymnes patriotiques, ont été chantés de tous côtés avec un entrain, une énergie qu'on ne saurait véritablement décrire.

—LA GUERRE DES AUTEURS.—Les traités que certains auteurs privilégiés ont eu le bonheur de faire avec plusieurs journaux; ces ventes de trois ou quatre cents volumes d'œuvres complètes, qui promettent de prendre, au moins pendant quelques années, des places qui, partagées, auraient pu répandre un peu de bien-être parmi les hommes de lettres, viennent de jeter une certaine perturbation dans le monde littéraire. L'association des gens de lettres s'en est émue, et, aujourd'hui, elle appelle à la stricte exécution des traités que chacun s'est empressé de signer alors que l'on espérait que l'on ferait les affaires de tous au lieu de faire les affaires de quelques uns. Il est question d'intenter des procès, d'intervenir dans ceux qui sont engagés actuellement, de provoquer une assemblée générale. D'autres, fatigués de jouer le rôle de comparse dans l'association, demandent sa dissolution. On ne sait trop comment finira cette singulière querelle, qui promet d'être féconde en tempêtes de toutes sortes.

—On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 3 octobre:

"Voici un fait étrange et pourtant conforme à la vérité et qui pour être de nature à modifier quelque peu les idées que l'on se fait généralement sur les chemins de fer, sur leur importance et sur les services qu'ils doivent rendre au commerce et à la société.

"Il est en ce moment question et très sérieusement question d'un chemin ordinaire à créer parallèlement au chemin de fer de Saint-Etienne, c'est-à-dire, sur un plan à peu près horizontal, exactement conforme à celui de ce dernier, de Rive-de-Gier à Givors. Le devis détaillé des travaux à exécuter s'élève à un million 200,000 fr., dépense qui doit être couverte au moyen d'une souscription à laquelle paraissent concourir avec empressement les principaux propriétaires d'établissements industriels et d'exploitations houillères. En effet, la compagnie générale des mines de Rive-de-Gier a souscrit pour 400,000 fr., et, la semaine dernière (le 25 septembre), la compagnie des fonderies et forges de Loire et Ardèche a souscrit pour 100,000 fr.

"Ce fait, qui pourrait sembler incompréhensible à bien des personnes, a besoin de quelques mots d'explication.

"Les établissements qui empruntent le chemin de fer pour le transport de leurs matières premières ou pour celui de leurs produits, ont à subir des transbordements, c'est-à-dire des transferts de ces objets des charrettes ordinaires aux wagons et des wagons aux charrettes; ces opérations entraînent souvent des inconvénients et toujours des délais, indépendamment de l'incertitude des moments de départ, que les expéditeurs ne peuvent régler suivant leur propre volonté, et, à plus forte raison, de l'incertitude des moments d'arrivée, qui ne peuvent être annoncés avec précision aux destinataires.

"Sur un chemin à voitures ordinaires, contigu au chemin de fer, n'ayant ni montée ni descente, les intéressés ont calculé qu'ils opéreraient leurs transports (sans transbordement) avec plus d'économie que sur le chemin de fer, et même avec plus de vitesse, en ce sens qu'il s'écoulera moins de temps entre le moment du départ de chez l'expéditeur et celui de l'arrivée chez le destinataire, qu'il ne s'en écoule ordinairement sous le régime du chemin de fer.

"Il va sans dire que le chemin ordinaire dont il s'agit, serait, au moins temporairement, la propriété de ceux qui auraient fait la dépense de sa création, et qu'il serait perçu un péage, mais à un taux modique, correspondant aux seuls frais d'entretien; il a été stipulé que les souscripteurs paieront pour leurs transports ni plus ni moins que toute autre personne."

—M. Rochet d'Héricourt est de retour à Paris, du deuxième voyage scientifique qu'il vient d'entreprendre en Abyssinie. Il rapporte un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et de documents précieux pour les sciences. Tandis qu'il faisait son expédition dans le royaume de Choa, des envoyés anglais s'occupaient de faire avec ce pays un traité de commerce. M. Rochet a pensé qu'il devait profiter de cette circonstance pour obtenir également un traité favorable à la France. Il doit prochainement présenter ce traité à Louis-Philippe, et lui offrir en même temps les cadeaux que lui envoie le roi de Choa, en échange de ceux que M. Rochet a remis à ce dernier de la part du roi des Français.

—On s'occupe, en ce moment, d'un projet pour l'établissement du canal de jonction des deux océans par le lac de Nicaragua. Ce nouveau tracé, qui semble présenter des chances sérieuses d'exécution, repose sur d'excellentes données topographiques. Un traité, conclu à Paris entre M. de Castellon, ministre des affaires étrangères et représentant de Nicaragua, un des Etats de l'Amérique centrale, et une compagnie anglo-franco-belge, concède à cette dernière, sous des conditions très avantageuses, le droit exclusif de construire pour joindre l'Océan-Atlantique à l'Océan-Pacifique. Ce canal, dont la longueur serait d'environ 80 kilomètres, rencontrerait dans son parcours, en outre du lac de Nicaragua, une rivière navigable très importante, et n'entraînerait pas une dépense de plus de 50 millions. Déjà, trois comités se sont et vont se rassembler prochainement à Bruxelles, pour arriver aux moyens de commencer les opérations. Le comité français est composé de MM. Gatella et Michel Chevalier, ingénieurs, et de M. Romieu, préfet du département de la Haute-Marne.

—Le bruit s'est répandu que le comte de Nesselrode, premier ministre de l'empereur de Russie, en obtenant un congé, avait également reçu l'autorisation de voyager en France. Quoique on ne puisse rien dire sur ce fait, il n'est cependant pas entièrement impossible; M. de Nesselrode a toujours été, dans les conseils de l'empereur, pour le parti de la modération, et en plusieurs occasions importantes, il a par ses sages avis arrêté le czar dans ses idées de rupture avec la France.

—Une nouvelle grossesse de la reine d'Angleterre est annoncée par les journaux anglais. L'heureux événement qui doit *augmenter la famille royale*, comme disent ces journaux, est attendu pour le mois de mars ou d'avril.

Si nous ne nous trompons, c'est pour la cinquième fois que Victoria sera mère, et elle a vingt-cinq ans à peine!

—Un accident fort grave a failli coûter la vie à M. Charles Ledru, avocat à la cour royale de Paris, aux bains de mer de Bognor, dans le comté de Sussex, en Angleterre. M. Charles Ledru se baignait avec plusieurs de ses amis, à un moment où la mer était houleuse. Il a été enveloppé et emporté par une vague qui l'a jeté violemment contre les pièces de bois qui servent de brise-lame. Il a eu la cuisse fracturée, et il a perdu connaissance. La vague, en se retirant, l'avait entraîné et il allait disparaître dans les flots. Un de ses amis, M. Wentworth-Beaumont, a été assez heureux pour le soutenir sur l'eau et pour le ramener au rivage. On espère que cet événement n'aura pas de suites funestes.

—Pour juger où en est la corruption en Angleterre, et ce qu'on a déjà tenté d'introduire en France, il suffit de rappeler ce qu'a pu dire lord Cochrane en plein parlement: "J'ai bien le droit de vendre mes électeurs, puisque je les ai achetés. J'arrivais de l'Inde, j'étais chargé d'or, je me présentai à . . . . , et je traitai avec les bourgeois pour acquérir leurs suffrages. Pour la somme que je leur ai donnée, ils auraient nommé tout aussi bien le chien de basse-cour de lord . . . . "

—Le journal ministériel contenait hier sur la note suivante:

"Le roi, dont la sollicitude a été profondément émue à la nouvelle des derniers événements de la province d'Oran, s'est empressé de prescrire au ministre de la guerre de lui rendre compte de la situation des familles laissées par les braves qui ont si glorieusement succombé, victimes de ces déplorables événements."

Cela est bien sans doute, et il est juste que l'Etat vienne au secours des familles de ceux qui meurent glorieusement pour leur pays. Mais, si la France, à l'occasion du massacre qui vient d'avoir lieu dans la province d'Oran, est obligée de s'imposer de nouveaux sacrifices, n'est-ce pas la faute de ceux dont la fatale imprévoyance a rendu possible l'insurrection nouvelle qui vient d'éclater dans la province d'Oran!

—Nous apprenons que M. le duc d'Aumale a demandé, à partir pour l'Algérie, afin de faire partie de la campagne qui va avoir lieu contre Abd-el-Kader. Plusieurs officiers d'état-major qui étaient en congé à Paris se sont hâtés de retourner à leur poste.

—Le roi a décidé, dans le conseil tenu hier au palais de St-Cloud, qu'un monument serait élevé, à Djema-Ghazaouat, aux braves qui, dans cette funeste rencontre, ont si vaillamment soutenu l'honneur du drapeau. Ce monument, destiné à perpétuer la mémoire d'une résistance héroïque, rappellera à jamais sur la terre africaine le dévouement et l'inébranlable courage de notre armée. Les noms des officiers et soldats qui ont succombé, et dont la France déplore si vivement la perte, seront inscrits sur la pierre funèbre, offerts à tous comme un glorieux exemple et un impérissable souvenir. [*Messager.*]

On lit dans le *Journal de Débats*:

"*Le Conservateur de la Dordogne* publie une lettre du maréchal Bugeaud, et prétend que cette lettre lui a été communiquée par le préfet auquel elle était adressée. Nous avons peine à croire que le maréchal s'attendait à la publicité que sa lettre reçoit; aussi nous contenterons-nous de la reproduire sans réflexions:

"EXCIDEUIL, 6 octobre.

"Mon cher préfet,

"M. le chef d'escadron Rivet m'apporte d'Alger les nouvelles les plus fâcheuses: l'armée et la population réclament à grands cris mon retour.

"J'avais trop à me plaindre de l'abandon du gouvernement vis-à-vis de mes ennemis de la presse et d'ailleurs, pour que je ne fusse pas parfaitement décidé à ne rentrer en Algérie qu'avec la commission que j'ai demandée, et après la promesse de satisfaire à quelques-unes de mes idées fondamentales; mais les événements sont trop graves pour que je marchande mon retour au lieu du danger. Je me décide donc à partir après-demain matin.

"Je vous donnerai une demi-heure pour vous raconter le gros des nouvelles. Un mot cependant sur ceci: "Abd-el-Kader est entré dans l'Ouest de la province d'Oran. La garnison de Djemma a été presque entièrement détruite. Nous avons perdu là un lieutenant-colonel, un chef d'escadron, un chef de bataillon, tous les officiers de la colonne et environ 400 soldats.

"Le général Cavaignac, instruit de l'approche d'Abd-el-Kadar et de la révolte des tribus sur la rive gauche de la Tafna, s'y est porté et a livré deux chauds combats, dont nous ignorons les résultats. Ce qui est certain, c'est qu'il est rentré à Tlemcen.

"Ce grand succès d'Abd-el-Kader doit avoir fait bouillonner toute la province. De notre côté, il y a eu de grandes fautes commises. Des symptômes de révolte se manifestaient sur plusieurs autres points, et le général Bourjolly était peu en mesure de réduire l'insurrection sur le Mina; elle a dû gagner du terrain. Il est fort à craindre que cela ne soit une forte guerre à recommencer. Hélas! les événements ne donnent que trop raison à l'opposition que je faisais au système qui étendait sans nécessité l'administration civile et diminuait l'armée pour couvrir les dépenses de cette extension.

"J'ai le cœur navré de douleur de tant de malheurs et de tant d'aveuglement de la part des gouvernants et de la presse, qui nous gouverne bien plus qu'on ne veut l'avouer. Maréchal BUGEAUD."

Cette lettre a eu comme on le pense bien, un très grand retentissement. On assure que le ministère aurait immédiatement destitué le maréchal Bugeaud s'il ne s'était pas trouvé dans des circonstances difficiles par suite des dernières nouvelles d'Alger. Mais il paraît qu'on a obtenu de lui une seconde lettre destinée à atténuer la portée de la première. Voici cette lettre adressée à un journal de Marseille et datée de Marseille, 11 octobre:

"Monsieur le rédacteur,

"Je viens de lire dans votre journal, un article relatif à la lettre que j'ai écrite à M. le préfet de la Dordogne, et qui a été publiée par plusieurs journaux de Marseille. Votre sagacité bienveillante vous a fait juger que cette lettre, toute confidentielle, n'était pas destinée à la publicité. Vous avez eu parfaitement raison; j'ajoute que non-seulement elle devait rester ignorée, mais que l'indiscret qui l'a publiée a altéré le sens des réflexions qui accompagnaient les nouvelles sur les fâcheux événements survenus en Algérie.

"Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Maréchal BUGEAUD."

—On lit dans le *Mémorial Bordelais*:

"A la suite des grains assez violents de la soirée de dimanche, une énorme quantité de cailles poussées par le vent, et attirées sans doute par la lumière du gaz des candélabres de cette place et des colonnes rostrales, est venue s'abattre sur les quinconces, sur les quais et sur les navires en rade.

"Un batelier qui se trouvait à bord de son yole, à onze heures environ, a seul recueilli cent cinquante-quatre de ces oiseaux. Quelques préposés des douanes de service sur la prairie ont aussi réussi à faire une chasse abondante.

"Plusieurs gardiens en ont pris qui s'étaient brisé les ailes contre les grès des navires comme à leur garde; enfin dans les bois du quai Louis XVIII, dans plusieurs bâtiments en voie de construction, on a recueilli de ces infortunés oiseaux encore étourdis de la lutte qu'ils avaient eu à soutenir."

—Nous avons annoncé que M. le général Bedeau avait reçu l'ordre de retourner en Afrique. On nous assure que cet ordre lui a été donné [illegible] nécessité dans laquelle on [illegible] peu de rappeler les généraux Lamoricière et Cavaignac, que M. Bugeaud a si mal traités dans ses appréciations des derniers événements dont la province d'Oran a été le théâtre.

—Une dépêche télégraphique, arrivée le 10 à Versailles, a apporté l'ordre d'embarquer pour l'Afrique les deux régiments qui tiennent garnison en cette ville. Le 3e de ligne, qui était arrivé à Marseille depuis huit jours, est parti le 11.

Le 5e partira le 17.

ALGERIE.

—On disait aujourd'hui au ministère de la guerre que l'empereur du Maroc, à la suite de la dernière levée de boucliers d'Abd-el-Kader, avait fait savoir au gouverneur de la province d'Oran qu'il était disposé à s'entendre avec les autorités françaises pour expulser l'émir de son territoire.

—Un grand nombre de demandes d'engagements volontaires ont été adressées au ministère de la guerre depuis deux jours, mais toutes à la condition d'un service actif en Algérie.

—On paraît craindre, au ministère de la guerre, que M. le maréchal Soult ne soit pas fort satisfait de la résolution qui a été prise en son absence et sans le consulter, d'envoyer huit régiments en Afrique et d'organiser une armée sur les frontières du Maroc pour agir sous les ordres du maréchal Bugeaud contre Abd-el-Kader. C'est aussi parce qu'on craignait le mécontentement du maréchal ministre que l'on a annoncé, dans la note du *Messager*, que les mesures étaient prises par ordre du roi; il reste maintenant à s'entendre sur les instructions que l'on donnera à M. Bugeaud. Lorsqu'on lui a envoyé, par le télégraphe, l'ordre de retourner au plus vite en Algérie pour organiser une expédition contre l'émir, il a fait réponse que, pour accepter cette nouvelle mission, il lui fallait carte blanche, attendu que l'année dernière ses opérations avaient été constamment contrariées après les batailles d'Isly, par les négociations diplomatiques.

En attendant, les journaux ministériels, peu habitués à des mesures énergiques du cabinet, ne se lassent point de louer la résolution qui vient d'être prise. Cependant, il règne dans leurs expressions une crainte continue de voir les cabinets étrangers se formaliser de l'entrée de nos troupes dans le Maroc, et de s'empresser d'aller au-devant des représentations de la diplomatie. Eux-mêmes, d'ailleurs, ne semblent pas espérer beaucoup dans le succès de cette explication. L'émir sera-t-il pris! dit l'*Epoque*. C'est fort chanceux &c.

Le Moniteur Algérien, arrivé hier, contient l'exposé suivant de la situation de notre armée en Afrique:

PROVINCE D'ALGER.

"La subdivision de Medeah est tranquille. A la date du 29 septembre, le général Marey se tenait toujours en observation devant le chérif; les tribus dissidentes se sont retirées sur les pentes du Jurjura, où elles sont très mal accueillies par les Kabyles, chez lesquels elles ont commis des désordres au printemps dernier. Les chevaux et les mulets de la colonne vivent sur les silos des dissidents.

"La subdivision de Milianah est tranquille. M. le général Reveu s'est porté du côté de Tiaret avec sa colonne. Il n'a trouvé aucun rassemblement hostile, et rentre dans la subdivision.

"C'est est le nord de la subdivision d'Orléansville n'ont pas bougé. M. le colonel Saint-Arnaud est avec sa colonne dans l'ouest de sa subdivision. Le dernier marché d'Orléansville a été très fréquenté par les Arabes et les Kabyles. On a appris par la voie de terre que le général de Bourjolly était encore le 30 septembre campé à Relizam, sur la Mina, où il se tenait en observation. Le même jour, à quatre heures du soir, on aperçut des cavaliers chargés de butin, qui passaient en vue du camp. Le kalifat Sidi-Larribi sortit avec son goum, et fut appuyé de près par 300 chevaux du 4me chasseurs et de l'infanterie. On eût bientôt rejoint l'ennemi, dont les chevaux étaient fatigués et surchargés. C'était Bou-Maza en personne, qui se dirigeait sur la Mina, après avoir razé des douairs sommes. En un instant, sa troupe fut mise en déroute et son infanterie fut hachée par nos chasseurs. La poursuite a duré fort avant dans la nuit. Tout le butin de l'ennemi a été repris et on a ramené, en outre, plus de 100 chevaux sellés.

PROVINCE D'ORAN.

"Le *Tartare*, arrivé le 3 d'Oran, où il était allé conduire le lieutenant-général, gouverneur général par intérim, a apporté des nouvelles qui confirment malheureusement ce que nous avons dit dans notre dernier numéro. La situation est grave dans l'Ouest; mais des mesures promptes et énergiques ont été prises pour faire face au danger.

"Le lieutenant-général, gouverneur général par intérim, aussitôt son arrivée, a poussé en avant, dans la direction de Tlemcen, les cinq bataillons qu'il a amenés d'Alger, dans l'intention de faire appuyer le lieutenant-colonel Valsin Esterhazy, qui couvre les tribus fidèles avec 1000 chevaux du goum. Il a appelé à lui le général Korte, qui se trouvait près de Sidi Bel-Abbès avec 700 hommes d'infanterie et 600 chevaux.

"Le général Cavaignac a rallié tous les détachements de la subdivision et se trouve sur l'Isser avec sa colonne.

"Le colonel Géry, sur le compte duquel on avait d'abord eu quelques inquiétudes, a donné de ses nouvelles. En cherchant à rallier le général de Bourjolly chez les Flittas, il a été attaqué très vigoureusement près du village de Tiliouantet. Deux combats successifs ont été livrés, dans lesquels nous avons eu l'avantage le plus marqué. Au second, l'ennemi nous a laissé 90 morts entre les mains.

"Le colonel a rallié tous ses détachements de travailleurs et maintenant pour tenir l'ennemi en échec de ce côté.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

"Il n'est pas arrivé de courrier de l'Est depuis notre dernier numéro. Le khalifat de la Medgana s'est mis en communication avec le général Marey. Tout était tranquille de son côté."

Le Toulonnais, arrivé ce matin, nous apporte une bien triste nouvelle. Hier, c'étaient des désastres qu'on nous apprenait, mais du moins le nombre des victimes de nos soldats compromis l'ont protégé de Djemma-Ghazaouat avait répandu dans tous les cœurs; aujourd'hui, c'est une nouvelle que nous révèle la feuille toulonnaise.

Voici ce qu'on y lit:

"Le Cerbère, arrivé d'Alger, nous apporte une nouvelle à laquelle nous ne pouvons croire, et qu'on nous donne cependant comme certaine. Deux cents français, parmi lesquels soixante soldats, ont été livrés désarmés devant les arabes. Ce fait, si rare dans nos fastes militaires, a mis en émoi toute la population de l'Algérie.

"Reste à savoir maintenant dans quelles circonstances malheureux épisode de la guerre d'Afrique a eu lieu; c'est ce que nous apprendra le prochain courrier."

Autant qu'au Toulonnais, il nous répugne de croire à l'exactitude de cette nouvelle; non, elle n'est pas vraie, elle n'est pas vraisemblable. Dans toutes nos luttes contre les arabes, depuis quinze ans, dans les circonstances les plus critiques, nos soldats ont montré trop de bravoure, trop d'intrépidité, pour qu'on puisse admettre qu'ils aient failli devant un ennemi habitué à être vaincu par eux, ils savent mourir et non se rendre, et la dernière affaire en a laissé la preuve indélébile écrit sur le sol africain avec le sang le plus généreux.

Le gouvernement a reçu les rapports suivants adressés d'Afrique à M. le maréchal, président du conseil et ministre de la guerre:

Le lieutenant-général Lamoricière, gouverneur-général par intérim de l'Algérie, à M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, président du conseil.

ORAN, le 1er octobre 1845, 10 h. du soir.

Ainsi que vous avez pu le voir par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de la rade de Tenès, je me suis dirigé en toute hâte sur Mostaganem. En route je fus informé que le colonel Géry s'était mis en marche de Mascara, pour venir joindre le général de Bourjolly avec une réserve d'un bataillon, deux obusiers de montagne et 200 chevaux.

Il avait à traverser un pays qui jusque là n'avait pas bougé, et il paraissait rejoindre le général sans difficultés. Il ne devait pas en être ainsi, comme vous le verrez dans son rapport sur les combats vraiment remarquables qu'il a livrés.

J'arrivai à Mostaganem, le 30 au matin; j'ai su que le colonel Saint-Arnaud, voyant son territoire menacé par l'insurrection, avait dû se rapprocher d'Orléansville, et que la plupart des tribus du khalifat de Sidi-Harrib avaient pris part à l'insurrection.

En arrivant à Oran, j'ai trouvé la situation de l'Ouest fort grave; mais j'ai été soulagé d'une grande inquiétude en apprenant que le colonel Géry, après un second combat qui lui fait le plus grand honneur, et dans lequel l'ennemi a laissé quatre-vingt-dix morts sur le terrain, avait pu faire sa jonction avec le gros détachement qui venait pour le rejoindre, et qu'il était hors de danger.

Voici quel est la situation dans la subdivision de Tlemcen. Un rapport du général Cavaignac, du 25 septembre, ci-joint, vous fera connaître les détails des rudes combats que cet officier général a eu à soutenir chez les Traras. Une lettre de cet officier général, sous la date du 30, m'apprend une nouvelle catastrophe.

Voici les faits:

A la date du 27, le général Cavaignac, inquiet pour le poste d'Aïn-Timmouchen, qui dépend de sa subdivision, et qu'il ne croyait pas suffisamment gardé, dirigea sur ce point un détachement de deux cents hommes, choisis dans le 15me léger et les zouaves, parmi ceux qui étaient les moins propres à faire un service actif. Partis le 27 de Tlemcen, ils devaient être à Timmouchen le 28 dans la matinée. Au moment où ce détachement arrivait au marabout de Sidi-Moussa, à une lieue et demie de Timmouchen, il fut enveloppé par un goum nombreux, conduit par Bou-Hammedi, qui venait pour protéger l'émigration des deux grandes tribus des Ouled-Nalla et des Ouled-Zeïr, qui faisaient défection et allaient se réunir aux Ghosels, déjà passés sous les drapeaux d'Abd-el-Kader: tout cela s'opérait au moment où le général Cavaignac, revenant de chez les Traras, se portait sur l'Ouled-Zitoun, pour rallier le colonel Mac-Mahon.

Notre malheureux détachement, entouré par les cavaliers, et voyant toutes les populations qui, la veille encore, étaient nos alliées, fuir avec leurs tentes, leurs troupeaux et leurs bagages, mit bas les armes; nous n'avons pas, au reste, de détails précis sur cette affaire.

Le général Cavaignac avait laissé trois bataillons pour couvrir la banlieue de Tlemcen, où se sont réfugiées beaucoup de populations restées fidèles, et avec trois autres bataillons, il s'était porté sur Aïn-Tekbalet, d'où il m'écrit à la date d'hier, se dirigeant sur l'Isser, pour se réunir au colonel Mac-Mahon.

Je vais partir avec mes cinq bataillons; j'ai donné rendez-vous au général Korte (qui a 700 hommes d'infanterie et 400 chevaux) à la pointe du lac d'Oran, au lieu dit Bou-Bechareb. Je l'y rejoindrai, je l'espère, après-demain matin. Je réunirai ma colonne à celle du général Cavaignac, pour aller chercher l'ennemi dans les montagnes, où on dit qu'il a formé un nombreux rassemblement de plusieurs tribus révoltées.

Veuillez agréer, etc.

Le lieutenant général, gouverneur général par intérim,
Signé: DE LAMORICIÈRE.

P. S.—6 octobre (deux heures du matin).—Au moment de terminer cette lettre, la [illegible] un rapport du général de [illegible] contre fort heureux avec les [illegible] leur a pris 300 chevaux et [illegible] nel Tartas a conduit cette [illegible]

—Aux dernières dates on ne connaissait pas encore les détails de ce fait, on apprendra [illegible] sujet l'*Epoque* dit:

"Nous ne pouvons que nous associer à la douleur générale que fait éprouver à tous la France, la nouvelle de l'échec éprouvé par le [illegible] Cavaignac [illegible]

[illegible]

les circonstances qui ont déterminé la révolution qu'il a prise. Mais nous croyons pouvoir assurer d'avance qu'il a fallu une bien impérieuse nécessité pour amener nos soldats à déposer leurs armes. Le dévouement du sergent Blandin, du 26me de ligne, trouvera toujours des imitateurs. On l'a dit avant nous, et nous répétons avec une voix autrefois bien puissante: "Quand on parle d'honneur et de patrie, il y a de l'écho en France". Et l'armée, cette portion si belle du pays, a toujours gardé cette noble devise. Nous attendons avant de juger."

C'est un conseil plein de sagesse.

—Nous lisons dans une correspondance adressée d'Oran au *Toulonnais*:

"D'après les rapports reçus ici, il paraîtrait qu'Abd-el-Kader a assailli notre petite colonne avec 9,000 hommes, dont 3,000 cavaliers et 6,000 Kabyles. Parmi ces troupes, il y a beaucoup de Marocains, et c'est du reste dans le Maroc que l'émir a pu se procurer des vivres et des munitions. Que diront les fameux négociateurs de Tanger?

"Les communications avec l'extérieur deviennent à peu près impossibles, et il est bien difficile pour le moment d'avoir des renseignements précis sur tout ce qui s'y passe. Toujours est-il que les événements viennent de prendre tout-à-coup une tournure fort grave."

Des ordres viennent d'être envoyés au préfet maritime de Toulon, afin qu'il ait à tenir prêts les bâtiments nécessaires au transport des troupes dirigées vers Alger pour renforcer l'armée d'Afrique.

Extrait d'une correspondance particulière:

ORAN, le 7 octobre.

"Je viens vous entretenir d'un fait bien positif, mais encore peu connu, c'est celui du départ de M. l'abbé Creusat, curé de Mascara, chez Abd-el-Kader. Cet ecclésiastique, d'un zèle religieux très grand, trop grand même, comme vous l'allez voir, a formé le projet de convertir à la religion catholique l'émir lui-même.

"Après avoir, dit-on, consulté son évêque à cet égard, et malgré les sages remontrances de ce prélat et de M. le gouverneur-général, M. l'abbé Creusat a quitté sa cure de Mascara pour se mettre à la poursuite d'Abd-el-Kader, lui parler, et essayer de le convertir!

"Le projet pieux de M. Creusat, peut avoir malheureusement pour nous, dans les circonstances actuelles, de fâcheuses conséquences. Que va penser Abd-el-Kader en recevant un semblable ambassadeur, et que vont surtout penser les Arabes! Abd-el-Kader est trop adroit pour ne pas profiter de l'arrivée de cet ecclésiastique, et il le représentera sans doute comme venant lui faire des propositions de la part de la France. Il lui sera d'autant plus facile d'abuser à cet égard de la crédulité des Arabes, que déjà une fois on a vu un prêtre catholique, M. l'abbé Suchet, vicaire-général du diocèse d'Alger, envoyé auprès de l'émir pour traiter de l'échange des prisonniers français.

"La nouvelle que je vous annonce a déjà produit ici une douloureuse impression, soit dans le point de vue politique, soit à cause de M. l'abbé Creusat, qui vient de mettre en péril si témérairement sa vie."

Espagne.

Un procès politique avait été intenté sous le ministère de Gonzalès Bravo à plusieurs membres éminents de la chambre des députés accusés d'avoir excité une conspiration à Malaga. Après avoir retenu pendant trois mois en prison quelques-uns d'entre eux, le gouvernement d'alors les avait fait grâce. Ces messieurs soutinrent qu'on ne pouvait appliquer le droit de grâce qu'à des condamnés et non à des accusés réputés innocents jusqu'après le jugement. Restant donc le pardon insolent qui leur était offert, ils demandèrent des juges. On vient, après trois ans, de leur en accorder. En conséquence de cette décision ont comparu le 1er octobre, devant la 3me chambre du tribunal de Madrid, don Pascual et don Fernando Madoz, don Joaquin-Maria Lopez, ancien président du gouvernement provisoire, et l'homme le plus éloquent de l'Espagne, don Manuel Cortina, ancien ministre, et MM. Garrido, Garnica, Orery Garcia, Verdu et Benedito. La correspondance ministérielle dit que les accusés seraient probablement acquittés, dans tout autre pays que l'Espagne le doute ne serait pas permis.

Voici le dispositif du jugement qui absout MM. Lopez, Cortina, Madoz et leurs amis:

"Statuons que nous devons confirmer et confirmons le jugement définitif prononcé, le 7 juillet dernier, par le juge de première instance, don Juan Fad, et que le procès intenté aux prévenus ne peut porter aucun tort à leur honneur et à leur réputation. Ainsi jugé définitivement et signé par nous à Madrid le 6 octobre 1845. Signé Vicente Valor, Juan Antonio Alnagro, Pablo Govante, Miguel-Vigil José Gamarra, y Undameta, Felipe Recuerdo."

Pendant le procès les accusés ont plutôt attaqué le gouvernement qu'ils ne se sont défendus et constamment leurs discours ont été applaudis frénétiquement par l'auditoire.

On lit à ce sujet dans la *Presse*:

Nous avons dit avec quelles acclamations et quels applaudissements, la foule qui encombrait la salle, avait accueilli la défense des prévenus et qu'elle avait été la tolérance du tribunal. Quelques journaux avaient protesté contre cette conduite de la magistrature, et le *Heraldo* avait été jusqu'à dire qu'un pareil scandale demandait une éclatante réparation. Le gouvernement a été écouté.

La *Gazette de Madrid* publie deux circulaires du ministre de la justice, et un décret royal. Les circulaires sont adressées, l'une aux présidents de tous les tribunaux du royaume (*regentes de audiencias*), l'autre au fiscal du tribunal suprême. Dans la première, le ministre trace d'estimables les discours prononcés par MM. Lopez et consorts, et enjoint aux présidents de rappeler à l'avenir, à la modération et à la décence les avocats et les spectateurs; dans la seconde, il ordonne d'abord que les écarts des défenseurs soient réprimés avec sévérité, ensuite que le fiscal nomme exactement à tous les débats où sa présence peut être nécessaire. Enfin, le décret prononce la destitution de don Vincente Valor, régent de l'audience de Madrid, et du président de la salle l'affaire de M. Cortina.

L'esprit qui a dicté ces deux circulaires est inattaquable. Il est évident que les applaudissements qui, pendant trois jours, ont interrompu chaque phrase des discours de MM. Lopez, Madoz et Seijax Lozano sont un de ces scandales contre lesquels tous les partis doivent protester; les juges qui ont permis à la foule d'oublier toute décence et tout respect de la justice, et de faire d'un tribunal une espèce de club politique, ont commis une grande faute et manqué à tous leurs devoirs.

N'était-il que le gouvernement ait eu raison de destituer le premier président? Ceci est une autre affaire. Destituer un magistrat que la nouvelle constitution déclare inamovible, et cela le lendemain du jour où ce magistrat a absout des hommes poursuivis par le ministère, et qui s'étaient publiquement déclarés ses ennemis, c'est, à notre avis, une mesure qui a le double inconvénient d'être une illégalité et une maladresse. Il est à craindre, surtout si nous en jugeons par le langage des journaux, qu'en voulant prévenir le retour de scènes contre lesquelles nous protestons aussi hautement que qui que ce soit, le gouvernement n'ait ajouté un scandale au scandale de l'audience.

La destitution de don Vicente Valor le lendemain de l'acquittement de MM. Madoz, Cortina et Lopez, nous rappelle que c'est aussi le lendemain de l'acquittement de l'*Espectador* que fut publié le décret qui a supprimé le jury.

Nous espérions que les faits n'étaient entr'eux aucune relation; mais les apparences sont contre le ministère. C'est parce que les circulaires de M. Mayans reposent sur des principes justes, que nous voyons avec peine que le bon effet qu'on devrait en attendre soit détruit par un décret qui ressemble beaucoup à un acte de colère.

M. Vinc. Valor, président de la 3e chambre du tribunal de Madrid, qui a acquitté MM. Lopez, Cortina, Madoz et leurs amis, vient d'être destitué pour n'avoir pas réprimé les applaudissements que le discours de M. Lopez, véritable acte d'accusation contre le ministère, a soulevés dans l'audience et qui de proche en proche ont été répétés dans les rues. Ce motif a pu agir sur l'esprit du cabinet, mais personne ne doute que M. Vincente Valor n'eût conservé son emploi si le tribunal avait prononcé une condamnation au lieu d'un acquittement si honorable pour les inculpés.

Narvaez, certain maintenant que les progressistes obtiendront la majorité dans les élections municipales si la loi est exécutée, a ordonné de diviser des listes de progressistes pour les éliminer; le jour où les réclamations ne seront plus admises. Malgré toutes ces précautions, toutes ces violences, le cabinet sera battu à Madrid et dans les provinces, si nos correspondants ne sont pas mal informés.

L'Echo del Comercio et l'Espectador ont été saisis pour avoir blâmé d'une manière énergique la destitution de M. Vincente Valor, président du tribunal de Madrid.

Voici comment s'exprime sur cette mesure le journal la *Presse*, qui s'est dévoué pendant si longtemps à la défense de Narvaez et de la Camarilla de Marie-Christine:

". . . . . Destituer un magistrat que la constitution déclare inamovible, et cela le lendemain du jour où ce magistrat a absout des hommes poursuivis par le ministère, et qui s'étaient publiquement déclarés ses ennemis, c'est, à notre avis, une mesure qui a le double inconvénient d'être une illégalité et une maladresse. Il est à craindre, surtout si nous en jugeons par le langage des journaux, qu'en voulant prévenir le retour de scènes contre lesquelles nous protestons aussi hautement que qui que ce soit, le gouvernement n'ait ajouté un scandale au scandale de l'audience.

"La destitution de don Vicente Valor le lendemain de l'acquittement de MM. Mandoz, Cortina et Lopez, nous rappelle que c'est aussi le lendemain de l'acquittement de l'Espectador que fut publié le décret qui a supprimé le jury.)

ISABELLE EST-ELLE MARIÉE?—Nous modifions ainsi légèrement le titre plus affirmatif sous lequel l'Emancipation annonce que l'*innocente* fille de Christine est maintenant mariée. Bien que l'Emancipation requière d'excellentes correspondances d'Espagne, nous voulons encore hésiter, tant cette nouvelle serait grave au double point de vue national, c'est-à-dire espagnol, et diplomatique.

"Pendant que les journaux espagnols, français, anglais et même allemands se livrent à toutes les conjectures possibles sur le mariage de la reine d'Espagne, et que les futurs Cobourg, Trapani ou Montpensier vivent bâtissent ou battent leurs actions, nous recevons d'une source à laquelle nous devons déjà bien des renseignements que l'événement a presque toujours justifiés, une nouvelle fort inattendue. Isabelle est mariée, mariée avec le fils aîné de Don Carlos; le mariage s'est effectué secrètement, par procuration, et c'est M. Magnos qui a représenté le comte de Montemolin dans la cérémonie. On attendra des circonstances favorables pour publier cette union, que connaissent les puissances.

"Ainsi s'expliquent l'abdication de don Carlos, après des refus obstinés qui avaient fait presque une réputation de caractère à cette pauvre nature de prétendant; la délivrance de ses passeports, qui semblait moins difficile à obtenir; le voyage récent et prolongé de M. Bismarck en France, pendant lequel il a achevé l'affaire matrimoniale qu'avait ébauché Christine avec les Tuileries et don Carlos à Bourges, où il s'est rendu en [illegible]

Par le rapprochement des circonstances que présente l'Emancipation, la nouvelle, si elle n'est pas vraie, est étrangement vraisemblable, mais alors, qui donc aurait été joué outre l'Espagne, de la France ou de l'Angleterre? Il y aurait dans tout ceci une grande dupe et un grand comédien!"

Italie.

On lit dans le *Constitutionnel* du 15:

"Un supplément extraordinaire du *Courrier de Marseille* nous apporte aujourd'hui une nouvelle heureuse, après toutes celles d'une nature différente qui nous sont venues depuis quelque temps du Midi. Grâce à l'humanité du grand-duc de Toscane, les Italiens qui viennent d'être vaincus échapperont aux supplices qui les attendaient. L'Europe entière s'associera aux témoignages de gratitude du peuple toscan envers son souverain.

"Voici la lettre que nous trouvons dans le *Courrier de Marseille*; elle rassurera plus d'une famille désolée:

"FLORENCE, le 9 octobre 1845.

"Les troubles qui viennent d'agiter les états romains sont entièrement apaisés. Les insurgés qui avaient pu se soustraire aux poursuites des soldats pontificaux et autrichiens se sont dispersés dans les Appennins; traqués dans ces montagnes, les fugitifs avaient cherché un refuge dans des vallons solitaires de la Garfagnana; mais forcés de fuir encore devant des paysans soulevés contre eux, ils se sont décidés à chercher un dernier refuge sur le sol toscan.

"Il existe entre le grand-duc de Toscane et le gouvernement pontifical un traité non écrit, mais toujours observé, par suite duquel l'extradition en matières politiques doit être mutuellement accordée entre les deux états.

"Le grand-duc, en cette circonstance, a pris dans son cœur paternel une décision tout-à-fait inespérée. Il a déclaré que l'extradition n'aurait pas lieu, et avant, pour couper court à toutes réclamations, il a donné ordre de faire embarquer tous les réfugiés à bord d'un navire qui se trouvait dans le port de Livourne, et qui va les conduire à Marseille.

"Cette nouvelle, répandue dans Florence vers le soir, a produit la plus vive sympathie; la population s'est portée au théâtre de la Pergola, où la cour assistait à une représentation des *Puritains*; la foule était animée du plus grand enthousiasme: le grand-duc a été entouré des marques de la plus touchante affection. La loge où il se trouvait a été remplie de fleurs par le peuple reconnaissant."

Danemarck.

COPENHAGUE, 4 octobre.—On écrit d'Islande au sujet de la dernière éruption de l'Hécla, qui, depuis quatre-vingts années, n'avaient été le théâtre d'aucune éruption, se montra menaçante dans la nuit du 1er au 2 septembre: il s'est fait entendre un bruit souterrain qui a effrayé les habitans du voisinage. Ce bruit a duré jusqu'au 3 septembre, à midi. La montagne s'ouvrit en plusieurs endroits et laissa passage à des torrens enflammés. Les anciennes éruptions paraissent d'ordinaire du sommet de la montagne, l'Hécla n'ayant point de cratère réel. Cette fois, la lave se précipitait avec une impétuosité égale sur les deux flancs de la montagne.

Des lettres particulières du 12 septembre de Keikjavik, rapportent que l'éruption n'a pas fait de grands ravages. Les crevasses qui avaient livré passage aux laves embrasées sont heureusement du côté du nord et du nord-est de la montagne. C'est la même direction qu'a suivie la lave, et elle s'est répandue dans des terrains qui ne sont pas cultivés. Le vent soufflant du sud au sud-ouest, a porté les cendres jusqu'à dans la direction du nord.

La vapeur et la fumée empêchaient de distinguer le sommet de la montagne. Les troupeaux de moutons qui paissaient sur le sommet de la montagne se sont sauvés dans la plaine; plusieurs ont été brûlés. L'eau des rivières du voisinage était si brûlante, que la plupart des poissons y furent presque cuits, et ceux qui tentèrent d'échapper à la mort, sautèrent sur les rives. Les voyageurs furent obligés, dans cette direction, de discontinuer leur route, les chevaux ne pouvant pas supporter la chaleur. Le 11 novembre, au nord, on n'a ressenti que quelques secousses souterraines. Le 15 tout était fini. Dans la partie du nord-est, surtout dans le Westermland, on a entendu le bruit qui a accompagné l'éruption, et qui a été comparé à des coups de tonnerre.

Russie.

ST-PETERSBOURG, 20 septembre.—On ne doute pas ici que dans son voyage, l'empereur ne touche le théâtre de la guerre. Personne n'envie la position du prince Woronzoff, et le vieux parti russe qui l'a élevé à ce poste est stupéfait depuis la mort de la grande duchesse Alexandra et celle du général Benkendorff remplacé auprès de l'empereur par les comtes Orloff et Kleinmichell; l'influence du vieux parti russe était devenue prépondérante: le coup qui lui a porté la défaite du général Woronzoff a dû lui être d'autant plus sensible.

Si un chef ou un élève de ce parti avait triomphé dans le Caucase, on aurait pu exclure des hautes fonctions publiques les membres de l'ordre équestre de la Baltique, et diminuer ainsi l'influence des provinces allemandes; mais les officiers heureux dans la guerre du Caucase ont été même, dans cette malheureuse opération, en grande partie des Allemands, et l'on dit que si Woronzoff échouait de nouveau dans ses opérations, la direction de la guerre serait confiée à l'un d'eux.

—On avait espéré que le ministre Wrontschenko diminuerait les charges de l'Etat; mais elles n'ont pas diminué, et on attribue cela aux énormes sommes qu'ont coûté cette année et l'année dernière les armements considérables pour la guerre du Caucase.

Allemagne.

DE LA FRONTIÈRE D'ITALIE, 1er octobre.—Des lettres de la Basse-Italie ne laissent aucun doute sur ce point que la révolte de Rimini n'était pas une tentative isolée, mais se rattachait à un vaste complot ayant pour but de soulever toute la Romagne. Il devait éclater simultanément dans plusieurs villes importantes, et une partie de la garnison de la Romagne avait été gagnée. Le plan a été exécuté trop tôt, ou peut-être craignait-on d'être découvert. On dit que beaucoup d'hommes riches et distingués sont compromis dans cette affaire. Il règne une grande fermentation dans le royaume de Naples et en Sicile.

Prusse.

COLOGNE, 10 octobre.—Nous apprenons, d'une source digne de foi, que les députés des souverains protestans de l'Allemagne se réuniront bientôt comme représentans des églises évangéliques, pour prendre des mesures ayant pour objet d'assurer le repos et la prospérité de l'église évangélique. Une pareille réunion est très importante; c'est le commencement d'un lieu religieux entre tous les chrétiens évangéliques de l'Allemagne. Ce sera le moyen le plus efficace d'obvier à des scissions dans l'église, et d'en assurer l'unité.

Turquie.

CONSTANTINOPLE, 28 septembre.—D'après des lettres que nous recevons de Tiflis, les résultats de la guerre que les Russes font dans le Caucase sont que, après chaque campagne, Schamil est plus fort, et de nouvelles tribus se joignent à lui. L'année dernière, ses émissaires ont amené une révolution dans la Cachetie et les provinces neutres de la Circassie (Sodsk, Kutuka, Dunergi, Makonch), soulevées par Soliman Effendi, envoyé de Schamil, se sont jointes aux provinces indépendantes. Maokotsch, Schabsuk, Abasch, ont envoyé des troupes, et notamment de la cavalerie, à l'armée de Schamil, et chassé durant l'été dernier une colonne russe qui se trouvait sur leur territoire.

La Russie ne possède que la côte de Circassie. Elle a ses forts le long de cette côte, mais ces forts n'ont pas une communication sure entre eux, ni avec l'intérieur. Le plus souvent, les renforts et les vivres leur arrivent par mer, et les Circassiens se trouvent à une distance de trois à quatre lieues.

Belgique.

Le Consul Belge au Havre, a fait publier la loi suivante relative aux denrées alimentaires:

LEOPOLD, roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit:

Art. 1er.—Jusqu'au 1er juin 1846, continueront d'être libres à l'entrée:

Le froment;—le seigle, l'orge, le sarrasin;—le maïs;—les fèves et vesces, les pois,—l'avoine,—les gruaux.

Les fécules de pommes de terre et d'autres substances amylacées.

Le vermicelle, macaroni et semoule;

Les pommes de terre;—le riz.

Le gouvernement pourra en outre accorder, pour le même terme, la remise totale ou partielle des droits d'entrée sur les farines, sur le bétail et sur toute denrée alimentaire non désignée au présent article.

Il sera perçu sur ces objets un droit de balance de 10 centimes par 1,000 kilogrammes.

Art. 2.—Il sera accordé, jusqu'au 1er juin 1846, remise du droit de tonnage pour l'importation des pommes de terre qui seront reconnues de bonne qualité et qui seront déclarées en consommation.

Art. 3.—Jusqu'au 1er juin 1846, continueront d'être prohibés à la sortie:

Le sarrasin;—les pommes de terre.

Art.—Sont prohibés à la sortie jusqu'à l'époque indiquée à l'article précédent:

Le froment; le seigle.

CANDIDATS.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Sénateur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Sénateur, à la prochaine élection PLUSIEURS CITOYENS

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Senateur de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs de l'Abeille—Voudriez-vous annoncer que je suis candidat pour représenter la démocratie du Cinquième District, à la prochaine législature. Très respectueusement,
P. R. BIRON.

Vente de Vins, etc.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente des Vins, Huile et Liqueurs, qui aura lieu aujourd'hui, 13 novembre, à midi, sur la levée, entre les deux marchés, par P. H. Petitpain, encanteur.

☞ Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, [illegible] sur la vente des propriétés de M. Dupré [illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI SOIR, 12 novembre 1845.

Les nouvelles d'Angleterre, apportées aujourd'hui par le Caledonia, ont porté le calme sur le marché au coton. Les ventes d'aujourd'hui ne dépassant pas 1000 balles. Il n'y a pas de changement notable dans les prix, nous répétons en conséquence nos mêmes cours.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI

Inférieur	—	@	—
Ordinary to good ordinary	6	@	6½
Middling	6¾	@	7
Good Middling	7¼	@	7½
Middling Fair	7¾	@	7¾
Fair	7¾	@	8
Good Fair	8¼	@	8½
Good and Fine	—	@	—

Il s'est fait aujourd'hui des affaires considérables, en farine par suite des nouvelles d'Angleterre, les prix ont haussé de 50 à 60 1/2 par baril. Les derniers cours pour les marques ordinaires étant $5 50 à $5 62 1/2 par baril.

CHANGE.—Il n'y aujourd'hui aucun changement à signaler sur l'étranger ni sur l'intérieur. Sterling 7½ à 7¾ pour cent de prime. Francs 5 32½ @ 5 35 le change sur l'intérieur est calme—New York à 60 jours 2 @ 2½ pour cent d'escompte; checks ½ @ 1 pour cent d'escompte.

COMMERCIAL D'EUROPE.

HAVRE.—Pour la semaine terminée le vendredi soir, 10 octobre. Les ventes se sont élevées comme ci-après:

2,220 balles N. Orléans, très bas à bon ord.	f.62	a 77
1,200 balles Mobile, bas à ord. et bon ord.	f.54	a 74
1,000 balles Georgie, bas à ordinaire.	f.62	a 70

4,000 balles en tout.

Du 30 au 15 au soir, les ventes se sont élevées à 3,067 balles à des prix assez soutenus. La situation du commerce à l'intérieur est plus satisfaisante, et il n'est pas improbable que ce fait augmente l'importance des transactions, et peut-être ne laisse éprouver un mouvement de hausse au cours.

16 octobre.—Les ventes de ce matin s'élèvent à 1,100 balles, de 72 francs à 57 50 prix extrêmes. La demande paraît moins assurée.

LIVERPOOL, 18 octobre.—La semaine s'était ouverte avec une tendance à la baisse, mais les nouvelles apportées par le steamer parti des Etats-Unis le 1er octobre, quoiqu'elles ne continssent rien qui put déprimer le marché, ont donné aux détenteurs une disposition plus franche à réaliser. On peut attribuer ce fait au taux plus élevé de l'escompte, mais cette mesure de la Banque d'Angleterre doit affecter d'autres intérêts plus gravement que le coton. La spéculation a enlevé 5000 balles coton américain. Le total des ventes de la semaine est de 30,000 balles.

Les ventes de ce jour, 18 octobre, s'élèvent à près de 5000 balles, sans aucun changement dans les prix.
(*Circulaire de Geo. Holt & Co.*)

GRAINS.—Le temps nous est toujours défavorable, il reste encore dans le Nord de l'Angleterre et de l'Ecosse, dans l'Ouest de l'Irlande, une bonne partie de la récolte qui n'est pas rentrée. D'un autre côté, il est positif que les pommes de terre ont beaucoup souffert et on ne sur le continent. Nos prix se sont élevés par suite de ces causes réunies. Il s'est fait hier, 17 octobre, de grandes affaires en farine à Pennsylvanie de 29 à 29 s. le baril, farine du Canada, de 24 à 26 s. 6d. Nous n'avons encore pas reçu de froment des Etats-Unis; celui du Canada se vend de [illegible] 24. à 30 livres.

LONDRES, 17 octobre.—Le marché aux grains est très ferme, quoique le temps soit favorable dans les environs. Le froment étranger, acquéri est en hausse de [illegible] l'escompte a commande encore un meilleur prix.

La Banque d'Angleterre a élevé encore le taux de son escompte, portant le minimum à trois pour cent. Cette mesure cause une baisse sur les consolidés de 1 à 1 1/4 pour cent et a donné aux détenteurs d'actions beaucoup d'empressement à réaliser.

HAMBOURG.—Les affaires sont calmes, par suite du taux élevé de l'escompte et des spéculations sur les chemins de fer. La demande pour le coton n'est pas très animée, cependant il s'est fait quelques ventes à une réduction dans les prix. Nouvelle-Orléans de 4 1/2 à 4 11/16 sch. Porto Cabello, à 4 1/2 sch.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire New England, Lowell, Natchez [illegible]
Navire Ann, Hill, Boston [illegible]
Navire Elizabeth, Hasty, Havre [illegible]
Navire Waldron, Chaver, Liverpool [illegible]
Barque Texidor, Mayo, Tabasco [illegible]

ARRIVÉS.

Navire Java, Perry, de Mobile.
Navire Geo Parish, McKown, de Charleston.
Navire Jeannette, de New York.
Brick Duncan, Gilchrist, de Thomaston.
Steamer Memphis, Payne, de Memphis.
Steamer Victoria, Thompson, de Donaldsonville.
Steamer Arkansas No. 4, E. Beatty, de la rivière Blanche et de l'Arkansas.
Steamer J M White, Swan, de Vicksburg.
Steamer Alice Gray, Rutter, de Louisville.
Steamer Rodolph, Wirth, de la rivière Rouge.
Steamer Montezuma, Kerth, de Mobile.
Steamer Jas. L. Day, Reynolds, de Mobile.

MEMORANDA.

Arrivé à Marseille, [illegible] navire Ontario, Jameson, de la Nouvelle-Orléans. Partis le 4, navire Orbita, Fromm, Nouvelle-Orléans.

Parti du Havre pour la Nouvelle-Orléans, navire Narraganset, capt. Bunderbush.

Bordeaux, 12 octobre—Le navire Tamerand, capitaine Chad, parti pour la Nouvelle-Orléans, a été jeté sur la côte de Royan, dans cette rivière, pendant un très fort orage qui a eu lieu le 11 courant. L'on pense que sa perte sera totale. L'équipage et les passagers ont été sauvés.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMÉRIQUE.
Britannia, Hewitt	4 nov	1 dec.
Cambria, Judkins	19 nov	16 dec.
Acadia, Harrison	4 dec	1 janv.

DATES.

New-York	nov 4	Liverpool	oct 19
Washington	nov 5	Havre	oct 16
Charleston	nov 5	Mexique	oct 31
Texas	nov 1	Havane	oct 23

OFFICIEL.

NLLE ORLEANS, 31 octobre 1845.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'acte de la législature intitulé "*Acte relatif aux propriétés dans la paroisse d'Orléans*," approuvé le 16 mars 1842, avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues au Bureau du Trésorier de l'Etat, jusqu'au 20 décembre prochain inclusivement, pour la publication, pendant l'année prochaine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

SOUMISSIONS POUR LES AVIS PUBLICS.

A MM. { ROBERT C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. WM. DE BUYS, Trésorier d'Etat.

[illegible]

WM DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.
3 nov—17,21,25,29, 3 dec

Banque et Compagnie des Améliorations de la Louisiane.

Nlle. Orléans, le 12 novembre 1845.

DES propositions cachetées seront reçues au Bureau de la susdite Institution jusqu'au 20 courant, pour la location de la Salle des bains et des Salons contigus au 1er et 2nd de l'encoignure Chartres et St. Louis.

La dite location est faite pour une année à partir du 1er novembre 1845. Par ordre de la Direction.
13 nov L. BERNARD secretaire.

L. A. & W. BARBARIN, marchands tailleurs, No. 59, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 13 nov

DANSE.
PAR MONSIEUR DEVOTI.

No. 104, RUE ROYALE, PRÈS L'ANCIENNE CONTI.
NAIADES, MAZURKA, POLKA, CACHUCHA, DANSE DE SOCIETE, WALTZ, etc. etc.—Chaque mardi, jeudi et samedi, une classe sera ouverte au studio entre cinq et sept heures P. M., pour les jeunes demoiselles et les jeunes garçons. Une classe pour les Messieurs commencera à sept heures P. M., des mêmes jours et dans le même salon, où M. D. donnera aussi des leçons privées, à une heure qui conviendra.

M. D. donnera, comme d'habitude, des bals d'enfants dans lesquels ses élèves auront occasion de s'exercer et de montrer, à leurs parents et tuteurs, leurs progrès dans la danse et le maintien.

M. Devoti est professeur de danse dans les institutions suivantes:

Mme. Granet, No. 86, rue de la Douane.
Mlles. Allsson, encoignure Canal et St. Joseph.
Mme. Rascoli, No. 132, rue Royale.
Mme. Zeller, No. 247, rue du Camp.
Orleans High School, rue de l'Esplanade.
Jefferson Academy, No. 33, rue Bourbon. 13 nov

DIVERS.—A vendre par le soussigné:
20,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Tio.
[illegible]
Aussi—Vins de supérieures qualités, en barriques et en caisses, liqueurs et autres articles d'importation de France.
RAYMOND CABUZAC.
13 nov 34 Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés:
HUILE.—[illegible] huile de sperme blanche, pour hiver, [illegible]
CHANDELLES—[illegible]
SAVON—[illegible]
CLOUS—[illegible]
[illegible]
LEONARD STURTEVANT & Co.
13 nov 12, Vieille Levée.

PATES truffé, champignons, cèpes à l'huile, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR.
13 nov 11 Conti

SARDINES à l'huile, marque Dufiee, en boîtes et demi boîtes, à vendre par CHS. DUFOUR.
13 nov 11 Conti

VIEUX whiskey—15 barils vieux whiskey, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR.
13 nov 11 Conti

VIN rouge en barriques et en caisses—40 barriques vin [illegible]
CHS. DUFOUR.
13 nov 11, Conti

VINAIGRE BLANC—15 barriques et 25 demi barriques vinaigre de vin blanc, en magasin, et à vendre par
13 nov CHS. DUFOUR, 11 Conti.

CHAMPAGNE—25 paniers champagne, marque [illegible] à vendre par CHS. DUFOUR.
[illegible]

EN débarquement du navire Madison, de Marseille, et à vendre par [illegible]
RAYMOND CABUZAC,
34, Vieille Levée.

Mme. DUBALEN,

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir un assortiment de Modes et des modèles les plus à la mode. Elle en fera l'ouverture samedi prochain, 15 de courant, à son magasin rue Royale, No. 156. 12 nov

Etablissement de Blanchissage DE CHAPEAUX DE PAILLE.

LES dames de la Nouvelle-Orléans sont respectueusement informées qu'elles peuvent faire blanchir leurs chapeaux, (de n'importe quelle description, y inclus les Napolitains et les Ausnaux), nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtemps dans les manufactures d'articles en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui s'adresseront à lui.

Tous les chapeaux et bonnets qu'on aura confiés, sortiront de ses mains aussi beaux qu'ils étaient étant neufs.
J. BURTON,
12 nov—3m 81, rue St. Pierre, près Royale.

MODES ET NOUVEAUTES.

J. DELOUVRE, de retour de France par le Tagliora, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'il fera mercredi 12 courant, l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés, de tous genres.

Désirant liquider son assortiment dans la saison, ses prix seront généralement très modérés, et pour beaucoup d'articles au-dessous du cours.

Il y aura toujours en hors un assortiment de chapeaux faits pour la mode, à des prix très avantageux.
141, rue Royale, entre Toulouse et Saint Louis.
10 nov—1m

CHEMIN A COULISSE DU GOLFE DU MEXIQUE.

AVIS. Le troisième lundi de novembre prochain aura lieu l'ouverture des livres de souscription au fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, au bureau de M. A. Gordon, rue Royale No. [illegible] depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, en vertu des prescriptions de trois et quatre de la charte de la dite compagnie qui portent:

"Que les livres de souscription au fonds capital de la dite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires ci-après nommés, savoir: Alexandre Gordon, Germain Musson, Laurent Millaudon, Jacques Toutant et Isaac T. Preston, au temps, et à l'endroit à la Nouvelle-Orléans qu'une majorité d'entre eux indiquera, après avoir donné avis pendant trente jours, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, et les dits livres resteront ouverts au moins vingt jours, les dimanches exceptés, et jusqu'à ce que deux mille cinq cents actions aient été souscrites et autres.

"Que les souscriptions pour les dites actions seront payées de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription, et la balance par époques que le président et les directeurs en fonction, de la compagnie indiqueront, pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé, et pour vu aussi que trente jours d'avis seront donnés en anglais et en français dans deux journaux imprimés à la Nouvelle-Orléans, pour le paiement de chaque terme.
G. MUSSON, Contrôleur.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.
Nouvelle-Orléans, 10 Octobre 1845. 11 oct—2m

ACADEMIE DE DANSE,
RUE ROYALE, No. 75, ENTRE LES RUES BARONNE ET PARNASSE.

M. CHENEY, a l'honneur d'annoncer aux Dames et aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il est prêt maintenant à donner des leçons de Danse dans ses salons, aux académies et particulièrement dans les familles et qui ont cette occasion pour faire l'offre de ses services.

M. Cheney démontre la Mazurka, la Polka, et tous les genres de danse qui sont calculés pour le développement des grâces, des élèves qui lui sont confiés. La nouvelle Walse, cette danse si distinguée qui est tant à la mode à Paris et dans tout le continent d'Europe, est aussi démontrée par M. Cheney. La "Walse en Pantalon" sera cette année en la danse la plus à la mode.

M. Cheney portera la plus grande attention aux progrès de ses élèves, et pour leur donner de l'assurance et l'élégance il se propose de donner des soirées particulières une fois par semaine, auxquelles les parents et les amis des élèves seront invités.

Les leçons particulières seront données aux demoiselles aux familles, soit dans leur demeure, soit dans un des salons de M. Cheney, à l'heure qu'il leur conviendra.

Une classe pour les Messieurs sera ouverte tous les après midi, excepté le dimanche.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Cheney, rue Royale, No. 75, tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi, et de 6 à 10 heures du soir.

M. R. B. Cheney aura un [illegible] de son [illegible]

No. 50, RUE DE CHARTRES.

LE soussigné vient de recevoir de Paris, les articles suivants, qu'il vend des meilleurs styles et de la nouvelle mode, excepté qui ne sont pas chez un autre, et qu'il offre à la pratique: Wm. H. Barbarin [illegible]

Draps, cachemires [illegible]
[illegible]
L. A. & W. BARBARIN.

MARCHANDISES EN LAINE, A L'USAGE DES FAMILLES.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure de Conti, vient de recevoir un grand assortiment de marchandises en laine propres à l'usage des familles.

[illegible]
C. M. SIMPSON,
33, Chartres, encoignure Conti.

CACHEMIRES D'ECOSSE ET MOUSSELINE DE LAINE.

RÉCEMMENT ouvert; 3 caisses de superbes fichus [illegible] 2 [illegible] mousseline de laine [illegible]
C. M. SIMPSON,
33, Chartres, encoignure Conti.

A VENDRE à des prix réduits pour du comptant, par le soussigné:
[illegible]
Vos DOUMACE
67, St. Louis.

AUX FAMILLES.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe:

30	pièces toile à draps, [illegible]			10/4
12	do	do	do	10/4
12	do	do	do	10/4
12	do	do	do	11/4
12	do	do	do	11/4
10	do	do	do	12/4
10	do	do	do	12/4

Les serviettes de table, français, toile à linge.

AUSSI:
Un grand assortiment de couvertures françaises de 7 à 12 points.
12 nov—6 H. HOLMES,
[illegible] rue de Chartres

BAS DE COTON ANGLAIS.

RÉCEMMENT reçu au No. 30, rue de Chartres: Cinq [illegible] douzaines bas de coton anglais, de grandeurs et de qualités assorties.

AUSSI:
[illegible] cent cinquante douzaines de chaussettes de coton [illegible] pour hommes, de petite grandeur, qui seront vendues à très bas prix par H. HOLMES
30 rue de Chartres

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à Liverpool au Havre et à Anvers. MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à [illegible] Londres. MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

BEURRE ET FROMAGE.—50 barillets beurre de Goshen, 1re qualité, 10 barriques fromage de Goshen, en débarquement du [illegible] à vendre par FURNISS & BROTHER, 35, Canal.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 60 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, consignés à nos amis à New York, Boston et Baltimore.
MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal.

A VENDRE—En débarquement du navire Ilana, de Bordeaux: Vins—et Emilion Nos 1, 2 et 3; St Estephe, Médoc, St Julien Médoc, Chateau Margaux, Sauternes, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac, Bordeaux à l'huile, de la dernière pêche, par [illegible] ROBERT LASOUT
10 nov 103 Royale

FUSILS FINS—Reçus par les navires Louisiana et Osbaldo, à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres

CAPSULES ANGLAISES—Un grand assortiment à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres

USTENSILES DE CUISINE—En fer, cuivre, fer blanc, vernissé, à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres

GARDE-FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES—Un grande variété à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres

EN DEBARQUEMENT du navire Madison, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:—100 barriques vin rouge Bergasse; [illegible] huile de Plagniol; 50 caisses absinthe Suisse et 25 caisses Kirsch de Neuvegrel et Bronciteau. [illegible] G. M. LUCAS, 30, Gravier.

SAVON DE MARSEILLE—En caisses savon de Marseille, bleu marbré, en magasin et à vendre par L. CANTIN, 65, Gravier.

INDIGO DE GUATEMALA—En magasin et à vendre [illegible] L. CANTIN, 65, Gravier.

TABAC—[illegible] en feuilles, Varina, Abeja, pour [illegible] en magasin et à vendre par L. CANTIN, 65, Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses Sucre blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par L. CANTIN, 65, Gravier.

[illegible]

[illegible]